R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 149'000.00 pour la rénovation des liaisons Esserts - Chemin-Montant et Hôtel-de-Ville - Rochettes sur le réseau électrique moyenne tension

---

Résumé
La réfection des deux liaisons susmentionnées, datant de plus de quarante ans, est proposée dans le cadre de la rénovation et de l'assainissement annuel du réseau électrique moyenne tension (MT)

Rapport n° : CG-8710.600-8
Date : 27.03.2018
Dicastère : Services industriels

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du budget des investissements 2018, il était prévu d'assainir la liaison MT Mikron-Vignoble. En effet, le câble MT Mikron est constitué de deux parties. La première est un câble en plomb de 1972 qui est jonctionné sur un deuxième câble synthétique de 1996. Il a été constaté que le câble plomb présentait des signes de faiblesses au niveau de sa jonction et que sa section devrait être augmentée.

Le changement de ce câble avait donc été planifié en même temps que le déplacement de la station Mikron où il est actuellement raccordé car, en fonction du nouvel emplacement de la future station, le tracé et la longueur de ce dernier sont impactés.

Toutefois, étant donné que le projet de la station Mikron a dû être reporté, il nous a semblé judicieux de ne pas changer cette liaison MT Mikron-Vignoble.

Par conséquent, en synergie avec le projet de la station Hôtel-de-Ville et dans le cadre de la rénovation et de l'assainissement du réseau électrique moyenne tension (MT), nous vous proposons la réfection des liaisons suivantes :

1) Esserts – Chemin-Montant
2) Hôtel-de-Ville – Rochettes

Le premier tronçon datant de 1973 est donc âgé de plus de quarante ans. Il fait également partie d'une liaison importante car depuis la station transformatrice de la micro-centrale des Esserts, elle fait le lien en direction de toute la partie est du réseau.

La deuxième liaison date également de 1973 et fait donc partie de la planification des assainissements annuels.

PROJETS

Sous l'angle technique

1) Esserts – Chemin-Montant

Le projet consiste à remplacer le câble en plomb existant par un nouveau câble synthétique de section supérieure. Etant donné qu'il n'y a pas de tubes vides à disposition le long du tracé concerné, il est prévu de retirer l'ancien câble et de tirer le nouveau câble dans le même tube. Quelques sondages seront nécessaires devant les stations et du côté de la piste cyclable avant de passer sous les voies du tram, ainsi qu'une fouille depuis la micro-centrale jusqu'à la passerelle du Pervou.

Une collaboration étroite sera prévue avec les TransN et les services techniques communaux lors de l'organisation et la planification des travaux, afin de limiter au maximum les nuisances occasionnées.

Direction des travaux : ELI10 en sa qualité **de GRD**
Procédure : gré à gré pour le génie civil
Ouverture du chantier : août 2018, durée 2 mois

Plan de situation :

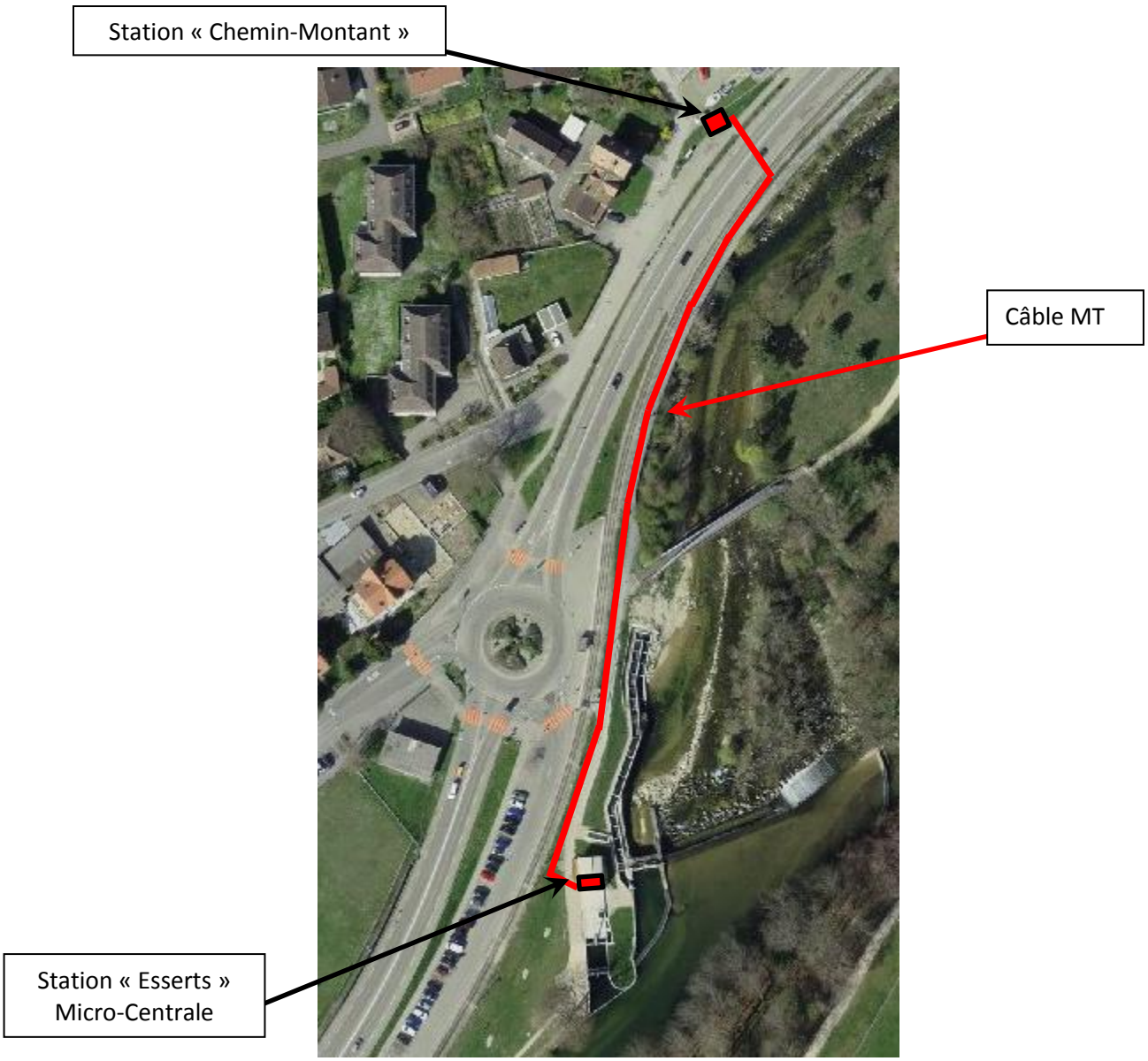

2) Hôtel-de-Ville – Rochettes

Pour ce deuxième tronçon, les travaux de génie-civil sont moins importants, car il est possible de passer dans des tubes existants. Seuls des sondages devant les deux stations devraient être nécessaires et dans la cour devant la station.

Plan de situation :

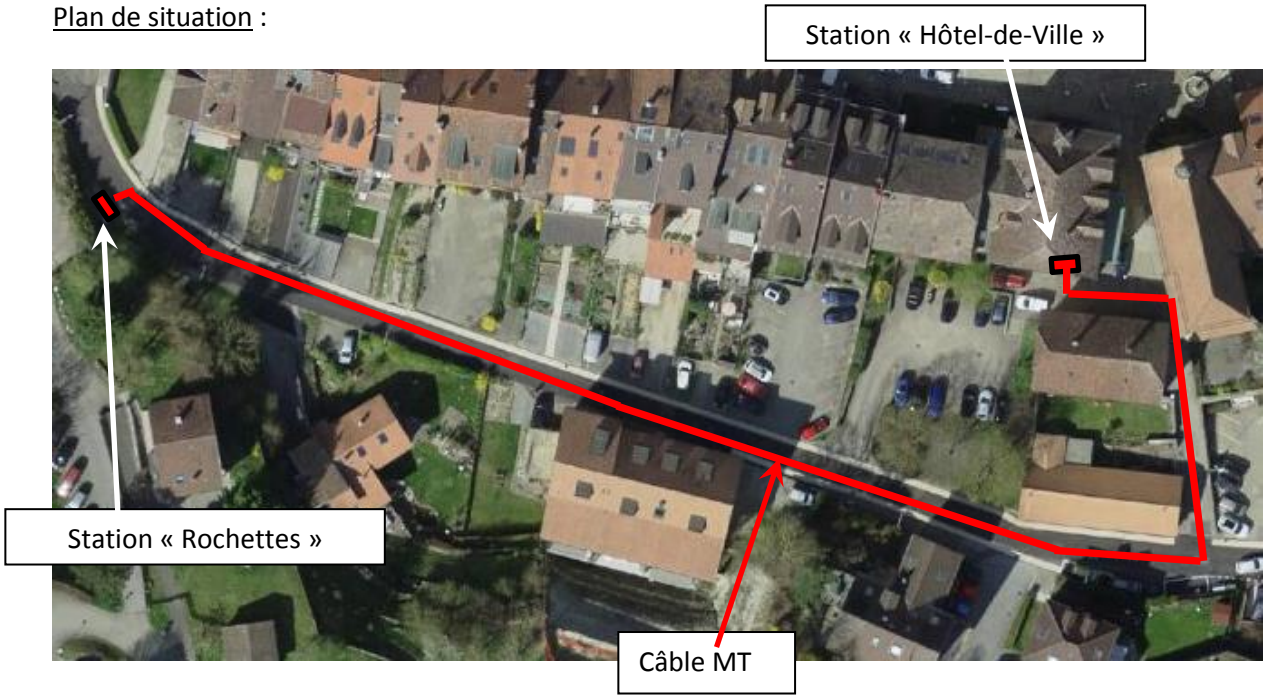

Direction des travaux : ELI10 en sa qualité **de GRD**
Procédure : gré à gré pour le génie civil
Ouverture du chantier : automne 2018, durée 1 mois

COÛTS :

1) Esserts – Chemin-Montant

Pos.	Libellé	Montants
a	Changement du câble MT, y.c. tirage en arrière de l'ancien câble, tirage du nouveau sur une longueur de 280m, raccordements, manœuvres.	CHF 29'000.00
b	Génie civil, sondages et fouilles	CHF 42'000.00
	Total 1	**CHF 71'000.00**

2) Hôtel-de-Ville – Rochettes

Pos.	Libellé	Montants
c	Changement du câble MT, y.c. tirage en arrière de l'ancien câble, tirage du nouveau sur une longueur de 240m, raccordements, manœuvres.	CHF 29'000.00
d	Génie civil, sondages	CHF 16'000.00
	Total 2	**CHF 45'000.00**
e	Projet, ingénierie et émoluments	CHF 10'000.00
f	Divers et imprévus	CHF 12'000.00
	Total intermédiaire	CHF 138'000.00
	TVA 7.7%	CHF 10'626.00
	Demande de crédit TTC	**CHF 149'000.00**

Comme mentionné précédemment et par rapport à ce qui a été mentionné au budget des investissement 2018 sous rubrique crédit cadre « liaisons », « MT Mikron-Vignoble » est remplacé par « Hôtel de Ville-Rochettes ». Il n'en résulte aucune augmentation des montants engagés (CHF 152'000.- inscrits au budget).

CONCLUSION

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2018,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Article premier :	Un crédit d'engagement de CHF 149'000.00 pour la rénovation des liaisons Esserts - Chemin-Montant et Hôtel-de-Ville - Rochettes sur le réseau électrique moyenne tension est mis à disposition du Conseil communal.
Article 2 :	La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20180405 et amortie au taux de 3 % l'an.
Article 3 :	Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 27 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président — Le secrétaire

Daniel Schürch — *Jean-Michel Buschini*